

Communiqué de presse en langue officielle
Communiqué de presse en russe

La lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance en République de Moldova : table ronde de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) à Chisinau.

Date : 30 septembre 2014

Lieu : Hôtel Codru, Chisinau

Organisateurs : L'ECRI en coopération avec le Ministère de la Justice et le Conseil pour la prévention et la lutte contre la discrimination et pour la garantie de l'égalité.

Objectifs : Donner aux participants l'opportunité d'examiner les suites aux recommandations contenues dans le rapport de monitoring de l'ECRI sur la République de Moldova publié en 2013. La table ronde comportera quatre sessions :

- les principales conclusions du rapport de l'ECRI
- le cadre législatif et institutionnel pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale
- la lutte contre le discours de haine
- promouvoir l'intégration des Roms

La réunion débutera par les déclarations liminaires de Vladimir Grosu, Vice-Ministre de la Justice, Barbara John, Vice-Président de l'ECRI, et Andrei Brighidin, membre du Conseil pour la prévention et la lutte contre la discrimination et pour la garantie de l'égalité. Le rapport de l'ECRI sur la République Moldova sera présenté par François Sant'Angelo, membre de l'ECRI.

Outre les autorités nationales, la table ronde réunira des représentants des médias, des organisations internationales et des ONG, ainsi que des membres des groupes vulnérables. Cet événement vise à contribuer positivement au débat national sur la lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance dans le pays.

Dans son quatrième rapport sur la République de Moldova l'ECRI s'est dite préoccupée par des questions telles que le besoin d'améliorer le service d'aide et assistance aux victimes de discrimination, accroître l'efficacité des enquêtes menées en cas de racisme et d'intolérance ; promouvoir l'intégration des Roms en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la santé. Par ailleurs, l'ECRI a recommandé de ratifier le Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que le Protocole additionnel de la Convention sur la cybercriminalité.

La table ronde est **ouverte à la presse**. Elle débutera **le lundi 30 septembre 2014** à 9 heures et se terminera à 17 heures.

Lien vers le programme : en anglais uniquement

Lien vers le rapport de l'ECRI Français Langue officielle

Lien vers les conclusions en anglais uniquement

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

Contact presse:

Pour l'ECRI : Stefano Valenti, Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28, stefano.valenti@coe.int

Pour le Conseil pour la prévention et la lutte contre la discrimination et pour la garantie de l'égalité : Andrei Brighidin Tel: + 373 69739326, andrei.brighidin@gmail.com, abrighidin@egalitate.md

Pour le Ministère de la Justice : Olga Cebanu, Tel: +373 (0) 201440, olga.cebanu@justice.gov.md